Procès-verbal N° 43 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du : À :	Jeudi 04 Juillet 2024 14h00
Présents :	Mme Cendrine MENUDIER Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr LUGUEL Claude, Mr Pierre Jean JULLIAN
Absents :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N° 42 de la réunion du Jeudi 19 Juin 2024.

RETOUR COMMISSION D'APPEL

Suite à la décision d'appel du district Gard Lozère PV N°16 du 26/06/2024.

Dit que le retrait de point prononcé à l'encontre de l'équipe S.S.B. LA GD COMBE (D1) est ramené à deux points.

Appel du S.S.B LA GD COMBE de la Commission d'Appel du District auprès la LFO en date du 4 juillet 2024.

PALMARES DE LA SAISON 2023/2024 CHAMPIONNAT SENIORS

DEP 1

À déterminer Instance en cours

Dépt 2 Poule A

FC MOUSSAC (D2)

Dépt 2 Poule B

AS ST PRIVAT (D2)

Dépt 3 Poule A

F.C. VATAN (D3)

Dépt 3 Poule B

ALL FIVE ACADEMIE AFA (D3) (Article 92 de RG)



Dépt 3 Poule C

F.C BAGNOLS ESCANAUX (D3)

Dépt 3 Poule D

ET. S. THÉZIÉROISE (D3)

Dépt 4 Poule A

NIMES MAS DE MINGUE (D4)

<u>Dépt 4 Poule B</u>

F.C LANGLADE 2 (D4)

Dépt 4 Poule C

RC SAUVETERRE (D4)

Dépt 4 Poule D

O. FOURQUES 2 (D4)

PALMARES DE LA COUPE GARD LOZERE SAISON 2023/2024 SENIORS

VAINQUEUR

U.S.S AIGUES MORTES

PALMARES DE LA COUPE ANDRE GRANIER SAISON 2023/2024 SENIORS

VAINQUEUR

F.C. VAL DE CÈZE

CHAMPIONNAT

Les accessions et les descentes seront communiquées ultérieurement en fonction des descentes des clubs de Ligue et des dossiers en instances en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

<u>Le Secrétaire de séance</u> Mme Cendrine MENUDIER

